



Que d'obstacles à surmonter lorsqu'on est confronté au document original : l'écriture, les abréviations, la langue, les termes techniques ou juridiques, la spécificité des institutions locales, etc. Et plus le document est ancien, plus il nous apparaît complexe et hors de notre portée.

Heureusement, le chercheur dispose d'instruments de travail qui peuvent l'éclairer, l'aider dans sa quête. La plupart de ces précieux ouvrages sont en accès direct dans la salle de lecture des Archives départementales (dictionnaires de langues, dictionnaires biographiques, dictionnaires des institutions, etc.). Pour faciliter le travail de l'internaute, nous avons choisi de mettre à disposition sur notre site quelques uns de ces ouvrages, lorsqu'ils étaient libres de droits, et de mentionner les autres.

INSTITUTIONS